



# Club Suisse Border Collie

## Règlement pour le championnat suisse agility

### 1. Règlement de base

Le championnat suisse agility (CS) est organisé par le Club Suisse Border Collie (CSBC). Les compétitions sont jugées selon le règlement agility en vigueur de la CTAMO de la SCS. Ce règlement régit également les conditions d'admission et le mode d'application du championnat suisse agility du Club Suisse Border Collie (désigné ci-après comme CS).

Le championnat suisse est réalisé annuellement. La date est fixée en tenant compte des autres manifestations. L'organisation et la réalisation du CS sont confiées à une section de la SCS ou à des externes.

### 2. Conditions d'admission

La participation aux compétitions du CS est ouverte aux Border Collies qui sont enregistrés dans le Livre des Origines Suisse (LOS) et possèdent une licence agility valable dans la catégorie large.

La vérification des conditions d'admission incombe à l'organisateur. Ces chiens sont qualifiés ci-dessous en tant que chiens CS.

Les chiens CS doivent être conduits par des maîtres-chiens qui ont leur résidence fixe en Suisse ou au Lichchtenstein et sont membre d'une section locale ou d'un club de race de la SCS.

L'affiliation d'un maître dans le CSBC est souhaitable, mais non obligatoire.

C'est au CSBC d'autoriser d'autres chiens susmentionnés à participer à la manifestation; cependant ces chiens ne peuvent pas se qualifier pour la finale du CS. Dans ce cas, des listes de classements séparées supplémentaires pour les chiens CS doivent être établies dans toutes les compétitions importantes du CS.

L'inscription au CS est au nom de l'équipe inscrite (chien et maître).

Après le premier parcours de qualification le maître n'a plus la possibilité de se faire remplacer.

### 3. Mode d'application

Le CS du CSBC comprend deux parcours de qualification (1x jumping & 1x agility) et deux parcours finaux (1x jumping & 1x agility).

L'ordre de départ doit être strictement respecté.

Les parcours de qualification de la classe respective comptent comme parcours officiel agility et parcours jumping. Pour tous les calculs de pourcentage, le principe est d'arrondir les chiffres avec décimale au chiffre entier supérieur.

### **3.1 Parcours de qualification**

L'organisateur est responsable de l'ordre dans lequel les parcours de qualification sont effectués (agility et jumping).

La distribution des dossards est aléatoire.

L'ordre de départ est identique pour les deux parcours de qualification.

Par parcours de qualification, les premiers 15% des chiens CS, ayant pris part au départ, se qualifient pour la finale.

Si une ou plusieurs équipes se qualifient à plusieurs reprises pour la finale dans les deux parcours de qualification, les équipes classées suivantes passeront au niveau supérieur.

Après l'achèvement des parcours de qualification, l'équipe suivante, non encore qualifiée du 1er parcours de qualification passera en premier, suivie de l'équipe suivante, non encore qualifiée du 2ème parcours de qualification et ainsi de suite jusqu'à ce que le nombre maximum prévu pour la finale soit atteint.

Le champion suisse actuel est élu pour la finale, à condition qu'il ait participé au moins à un parcours de qualification. Si le défenseur du titre se qualifie pour la finale par le parcours de qualification, une autre équipe peut avancer d'un rang conformément aux dispositions susmentionnées.

### **3.2 Parcours finaux**

Les parcours finaux doivent être effectués dans l'ordre, d'abord jumping, ensuite agility.

Dans le premier parcours final, les équipes prennent le départ dans l'ordre tiré au sort, dans le second parcours final le départ se déroule dans l'ordre inverse du classement du premier parcours final.

Les deux parcours finaux déterminent les classements par l'addition des durées des courses, des erreurs de parcours et de temps qui sont convertis en un classement global.

Données prises en considération pour l'ordre du classement:

1. plus petit total des points d'erreurs (erreurs dans le parcours et de temps).
2. plus petit total des erreurs de parcours
3. plus petit total des durées de parcours

Toutefois si plusieurs équipes obtiennent le même total de fautes mentionnées, elles sont classées ex aequo.

L'équipe gagnante reçoit le titre de „champion suisse agility du CSBC“.

## **4. Compétition catégorie juniors**

Une compétition supplémentaire „catégorie juniors“ est organisée pour les classes A – 2.

Le déroulement est identique à celui du CS du CSBC point 3 – 3.2.

L'équipe gagnante reçoit le titre de „champion suisse agility catégorie juniors du CSBC“.

## 5. Titre et prix

Chaque année le vainqueur (classe 3) se voit décerner le titre de „champion suisse agility du CSBC“, ainsi que le vainqueur de la catégorie juniors (classe A – 2) le titre de „champion suisse agility catégorie juniors du CSBC“.

Les prix des parcours finaux ainsi que les rangs 1.-3. du champion suisse / champion suisse catégorie juniors sont offerts et organisés par le CSBC.

L'organisateur est responsable de l'acquisition des prix pour les parcours de qualification.

## 6. Dispositions finales

Les modifications du règlement sont décidées par le comité du CSBC. Une requête doit être faite par écrit et la modification demandée doit être accompagnée d'une justification textuelle. Une requête doit être déposée au plus tard 6 mois avant la réalisation du CS.

Approuvé par le comité du CSBC le: 24.9.2021



Andreas Schiess  
Président du CSBC



Kate Mc Mahon  
Chef technique du CSBC